

Comité d'organisation
LA FRANCE EN
COURANT
32 Rue G1 de Gaulle
27300 BERNAY

www.lafranceencourant.org
france.courant@laposte.net



REGLEMENT DE LA FRANCE EN COURANT

Article 1 –

Le Comité d'Organisation de **LA FRANCE EN COURANT** et le Syndicat de la Boulangerie de l'Eure, Maison de la Boulangerie Pâtisserie Artisanale de l'Eure 42 rue Joséphine 27000 Evreux organisent **LA FRANCE EN COURANT** en collaboration avec la Confédération Nationale de la Boulangerie Pâtisserie Française et avec le soutien de la F.F.A. (Fédération Française d'Athlétisme).

Article 2 –

La date de l'épreuve est fixée en annexe

La course débute par un prologue qui précède la première étape.

INSCRIPTIONS :

Article 3 –

L'épreuve est ouverte aux **coureurs** âgés de plus de 18 ans, licenciés ou non.

Chaque équipe est composée de 8 relayeurs (dont au moins 1 féminine), de 2 ou 3 chauffeurs et éventuellement de 2 remplaçants.

Pour plus de confort, il est souhaitable que l'un des chauffeurs soit kiné pour compléter l'équipe médicale de l'organisation.

Les remplaçants doivent figurer sur la liste d'inscription de l'équipe avant le départ.

Ces suppléants sont uniquement prévus pour remplacer les coureurs qui ne peuvent pas rester 15 jours. Leurs dates de course doivent être notées sur la fiche d'inscription, ainsi que le nom du coureur remplacé.

Les inscriptions s'effectuent par équipe : de club, départementale, régionale, nationale, corporative, etc. Chaque équipe, lors de l'inscription doit indiquer :

- son nom,
- le nom du capitaine,
- la couleur de son maillot, shorts, coiffures.

Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} janvier au 15 juin. Pour une question de sécurité et d'organisation, le nombre d'équipe est limité à 15.

Les premières inscrites sont prioritaires. Les équipes étrangères ne sont acceptées que si elles ont un manager figurant sur la liste établie par la F.F.A. (prévoir un interprète).

Une participation financière est demandée (montant en annexe).

Elle est à verser lors de l'inscription, au secrétariat de la France en Courant, accompagnée :

- des fiches d'inscriptions d'équipes
- des fiches individuelles complétées et signées,
- des copies des licences et/ou **des attestations PPS datées de moins de 3 mois au départ de la course.**

Les participants s'engagent à respecter le règlement dont ils prendront connaissance avant leur inscription.

La signature du bulletin d'engagement implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

En cas d'impossibilité de prendre le départ, les coureurs devront aviser les organisateurs qui apprécieront les raisons et se prononceront sur un éventuel remboursement de tout ou partie des frais d'engagement.

Un coureur peut s'inscrire individuellement : il doit régler une participation fixée en annexe et le directeur de course l'affectera à une équipe.

CERTIFICATS MEDICAUX

Article 4 –

Conditions obligatoires pour participer à la course :

- être titulaire d'une licence sportive de course à pieds en cours de validité ou,
- Pour les non licenciés : Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition **est remplacé par l'attestation du Parcours de Prévention Santé (PPS) datant de moins de 3 mois à la date du départ de la compétition.**

PARCOURS

Article 5 –

Un document présentant le parcours ainsi que les informations techniques et administratives sera remis à chaque équipe, le jour du départ du Tour de France en Courant

Les organisateurs se réservent le droit de modifier cet itinéraire, si des circonstances indépendantes de leur volonté les y contraignent.

L'itinéraire est balisé par un fléchage temporaire amovible

Les moyens informatique seront communiqués aux participants pour suivre l'itinéraire de base sur les supports actuellement disponible (Téléphone Tablette numérique) nota seul le fléchage en place sera valable

SECURITE SUR LE PARCOURS

Article 6 –

Le code de la route en vigueur doit être respecté par les coureurs et les véhicules de chaque équipe. Chaque équipe assure sa sécurité.

En action de course, le véhicule accompagnateur doit actionner de façon permanente le gyrophare (de jour comme de nuit) ainsi que les warning du véhicule.

Les accompagnants doivent veiller en permanence à la sécurité du coureur en action de course

L'arrêt du véhicule doit se faire avec le maximum de sécurité.

A chaque arrivée et en cas de nécessité sur le parcours, des commissaires assureront la sécurité au moyen de **panneau K10**.

COURSE

Article 7 -

1°- Le coureur doit se présenter sur la ligne de départ 5 minutes avant l'heure prévue.

2°- Chaque coureur est dans l'obligation de porter :

- le maillot de son équipe
- le dossard qui lui sera remis par l'organisation
- une ceinture fluorescente la nuit.

3°- Chaque équipe est libre d'organiser sa course à l'allure qu'elle désire (il n'y a ni vitesse ni temps limite d'imposés).

4°- Il est précisé que si un coureur est indisponible (blessé, malade ...) la même distance doit être parcourue. Il est toutefois entendu que chaque inscrit prend la responsabilité de sa propre résistance sur toute la durée du relais.

5°- Chaque relais ne devra pas être inférieur à 1000 m. Aucun coureur ne peut parcourir plus de 40km par jour, cette distance ne devra pas dépasser 18km pour les juniors

6°- Le passage des relais sera organisé par l'équipe elle-même en fonction de la résistance de ses coureurs. Un même coureur pourra effectuer plusieurs relais au cours de l'étape.

7°- Le dernier kilomètre avant l'arrivée de l'étape doit être effectué **si possible par 4 coureurs** de l'équipe et doivent être en tenue (maillots, shorts de l'équipe).

Le temps chronométré de l'étape sera pris sur l'arrivée du 1^{er} coureur de l'équipe

8°- lors de la proclamation des résultats, vin d'honneur, remise de prix chaque équipe doit être représentée par 4 coureurs dont si possible le capitaine et être en tenue (maillots, shorts de l'équipe).

Article 8-

Si une équipe renonce à participer au classement et souhaite continuer à courir une partie des étapes, elle devra en demander l'autorisation au Directeur de course. Le Directeur de course fixera les conditions de participation aux étapes de cette équipe.

CONTROLE DE LA COURSE

Article 9-

L'organisation se réserve le droit de permuter les chauffeurs (sous réserve que ceux-ci restent couverts par l'assurance du véhicule) qui seront chargés de vérifier le respect du présent règlement et du contrôle de la course (passage du relais, port du dossard, etc.) prévoir une place dans votre véhicule pour celui-ci.

- Une pénalité de 5 minutes est donnée à l'équipe qui ne se présente pas à l'heure au départ.
- Une pénalité de 5 minutes est donnée au coureur qui n'a pas son dossard
- Une pénalité de 5 minutes est donnée au coureur qui n'a pas son maillot
- Une pénalité de 5 minutes est donnée au coureur qui n'a pas sa ceinture fluorescente
- Une pénalité de 15 minutes est donnée à l'équipe par Km entamé hors circuit non corrigé.
- Une pénalité de 30 minutes est donnée à l'équipe qui ne rédige pas correctement les feuilles de route.

Une pénalité de 15 minutes est donnée à l'équipe pour toute aide à la course (Vélos-Entraîneur, Coupe vent etc)

Le Directeur de course, le Juge arbitre chronométreur et son adjoint sont chargés de l'application de ces pénalités.

Toute réclamation durant l'épreuve sportive devra être présentée au Directeur de course et au Juge

Article 10-

A l'issue de chaque étape, deux classements sont établis (classement de l'étape et classement général) en fonction des temps exprimés en heures, minutes et secondes réalisées, seul les équipes ayant parcouru la totalité de l'étape participent au classement.

REUNION DE COORDINATION

Article 11-

Chaque soir, avant le dîner une réunion, (l'horaire et le lieu seront précisés en fonction des circonstances locales) à lieu à laquelle participent :

- l'organisateur
- le responsable du chronométrage
- le responsable du fléchage
- le capitaine de chaque équipe et l'interprète (dans le cas d'équipe étrangère)

Lors de ces réunions :

- les feuilles de route de la journée sont ramassées
- les résultats de l'étape et le classement général sont rappelés
- les itinéraires détaillés, ainsi que la fiche concernant l'arrivée de l'étape suivante, sont distribués ou complétés
- les problèmes de la journée sont évoqués,
- les consignes particulières de l'étape suivante sont énoncées.

ASSISTANCE

Article 12-

Ravitaillement. La course se déroule en autosuffisance, aucun ravitaillement n'est prévu sur le parcours par l'organisation, chaque équipe devant assurer sa logistique.

Restauration : Elle est assurée par l'organisation et les villes étapes, pour le repas du soir et le petit déjeuner.

Un seul menu pour tous : en cas d'intolérance à un aliment pour quelque raison que ce soit, l'organisation ne proposera pas d'autre plat et conseille à chacun de prévoir un repas de substitution.

Le repas de midi est à la charge de chaque équipe.

Transport : les coureurs et les chauffeurs devront assurer leur propre transport, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée (2 véhicules adaptés pour 5 personnes type fourgon, camping-car, etc.).

Hébergement : assuré dans chacune des villes étapes par l'organisation. Les coureurs doivent prévoir leur couchage (lit de camp, duvet, tente).

Service médical : Conformément au règlement de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme), un service médical est assuré et utilise les techniques nouvelles (Téléassistance).

Les numéros de téléphone seront diffusés au départ de la course. En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel aux Services de Secours (15, 18 ou 112).

Infirmier, kinésithérapeute, podologue, suivant leurs disponibilités, accompagnent le Tour de France en Courant. Les petits soins d'entretien pourront être dispensés.

Une liste des produits conseillés pour composer la pharmacie de l'équipe peut être fournie.

Assurance : l'organisation prend en charge le coureur pendant le relais.

PUBLICITE

Article 13-

Vu le faible montant de la participation, tout sponsor ou toute publicité devra avoir un accord préalable de l'organisation.

En cas d'utilisation du logo de **LA FRANCE EN COURANT** (marque déposée) celle-ci ne peut être faite qu'en accord avec l'organisation et en reproduisant celui-ci rigoureusement.

(graphisme, proportions, couleurs etc.)

RECOMPENSES

Article 14 -

- Plaquette souvenir à l'ensemble des coureurs avec tee shirt
- 1^è équipe : Remboursement de la totalité de l'inscription des coureurs et chauffeurs.
- 2^è équipe : Remboursement de la ½ inscription des coureurs et chauffeurs.
- 3^è équipe : Remboursement du ¼ de l'inscription des coureurs et chauffeurs.

Fait le 20 novembre 2024.

**Le Président
A SOURDON
Le secrétaire**



A CHARRIER

Comité d'organisation
LA FRANCE EN
COURANT
32 Rue G1 de Gaulle
27300 BERNAY

www.lafranceencourant.org
france.courant@laposte.net



REGLEMENT DE LA FRANCE EN COURANT
Annexe 2025

Le 36ème tour se déroulera du 19 juillet au 2 août 2025
Le départ aura lieu COURNONTERRAL (34) le 19 juillet l'arrivée à BERNAY (27) Le 2 août 2025

La réglementation running – Applicable et celle publiée pour l'année 2025

Participation financière

Une participation financière est demandée : son montant est fixée à:
3040€ pour l'équipe plus éventuellement 240€ par coureur suppléant pour une période forfaitaire de 8 jours et
un complément de 20€ par jour entre 9ème et le 15ème jour
200€ par chauffeur soit 400 ou 600€ pour 2 ou 3 chauffeurs
Les accompagnateurs paient chacun 300€

à verser lors de l'inscription au Comité d'Organisation de LA FRANCE EN COURANT

Tout coureur qui s'inscrit individuellement doit régler les 380 euros d'inscription + 200 euros pour participation
aux frais de véhicule. Pour les titulaires d'une licence FFA

Le droit d'inscription sera porté à 400€ pour les non titulaire de licence + 200€ de frais de Participation.

Préparation du Tour 2025

Le Samedi 19 juillet 2025, à 10h les capitaines d'équipe vérifieront auprès de l'organisation de la France en
Courant que le dossier de leur équipe est complet (Fiche d'équipe, Fiches individuelles, avec N° de licence et
attestation médical

Au briefing du samedi 19 juillet, chaque capitaine d'équipe remettra un **exemplaire papier** de son inscription accompagné des fiches
individuelles et des justificatifs (licence et/ou PPS).

A 11h l'ensemble des participants assistera au premier Briefing de présentation et d'information des consignes
générales du Tour 2025

Nota : La gratuité concernant les 3 chauffeurs sera accordée pour toute inscription d'une équipe complète
avant le 31/01/25 pour 2 chauffeurs avant le 28/02/25 et pour 1 chauffeur avant le 31/03/25.

Fait le 20 novembre 2024.

Le Président
A SOURDON

Pour Le secrétaire

A CHARRIER